tion à l'avis inséré au *Journal officiel* du 9 octobre 1904 :

1° Les compositions écrites du concours d'admission auront lieu, en 1905, les mercredi 14, jeudi 15, vendredi 16 et samedi 17 juin;

2° Les examens oraux commenceront à Paris, pour le premier degré, le lundi 17 juillet, et pour le second degré, le vendredi 28 juillet.

L'examen oral du second degré sera subi devant un jury de sept examinateurs (au lieu de six) dont : quatre pour la partie scientifique, un pour l'histoire et la géographie, un pour la philosophie et un pour l'allemand.

SORTIE DE L'ÉCOLE DE SAINT-MAIXENT. — Une nouvelle promotion quitte aujourd'hui l'Ecole de Saint-Maixent. Voici les noms classés en tête de la liste de sortie :

Armée métropolitaine : MM. Ranchin, Lafaye, Ronget, Oudry, Cassin, Bourgoin, Simon, Piquet, Sousbie, Civrays.

Armée coloniale : MM. Barfety, Dumaret, Dorey, Champenois, Pougnet.

Dans un mois, tous ces jeunes gens débuteront comme officiers dans des corps d'infanterie.

MARINE

UN PROGRAMME DE CONSTRUCTIONS NEUVES. — M. de Lanessan vient de déposer une proposition de loi relative au remplacement des « navires de la flotte devenus impropres au service militaire ». Le titre seul de cette proposition montre que l'ancien ministre de la marine n'a nullement l'intention de demander un accroissement numérique de nos forces navales; son but est d'assurer le remplacement des unités démodées dans les meilleures conditions utiles à la composition de nos escadres. Voici le dispositif de la proposition :

Article 1er. Le ministre de la marine est autorisé à faire construire dans les arsenaux ou à commander à l'industrie les bâtiments ci-après désignés :

6 cuirassés d'escadre de remplacement, identiques, pour former une escadre homogène;

3 croiseurs cuirassés de remplacement, identiques, pour former une division homogène (navires déjà prévus au budget de 1905);

6 contre-torpilleurs et 81 torpilleurs du programme de 1900 qui n'ont pas encore été mis en chantier et ne sont pas prévus au budget de 1905;

Des submersibles et sous-marins en nombre à déterminer par le conseil supérieur de la marine.

Art. 2. Les caractéristiques de tous ces navires devront figurer dans la loi de finances et ne pourront être modifiée qu'en vertu d'une loi nouvelle.

Les articles 3 et 4 reproduisent les dispositions de la loi du 10 décembre 1900 relative au programme en cours, en y ajoutant toutefois que les crédits feront l'objet de chapitres spéciaux du ministère de la marine.

La proposition de M. de Lanessan n'a certes pas une envergure aussi vaste qu'une lecture rapide des chiffres pourrait le faire croire; en définitive, elle ne conclut qu'à la construction de six cuirassés identiques et d'un nombre de sous-marins et submersibles à déterminer par le conseil supérieur de la marine; les trois croiseurs cuirassés figurent au budget de 1905; quant aux contre-torpilleurs et torpilleurs, ils ne figurent pas à ce budget, mais leur construction est comprise dans le programme de 1900. Ce que demande M. de Lanessan, c'est la construction d'une escadre cuirassée homogène et le développement de nos flottilles de sous-marins. Réduit à ces proportions, on ne saurait penser que le programme, objet de la proposition, puisse entraîner des sacrifices pécuniaires supérieurs à ceux consentis chaque année pour les constructions neuves. C'est le minimum nécessaire pour maintenir notre flotte dans sa valeur militaire actuelle.

L'exposé des motifs qui précède la proposition est du plus grand intérêt; il contient des théories sur l'orientation utile de nos forces navales, sur le rôle des navires et leur valeur. Il affirme l'absolue nécessité des escadres cuirassées, opinion fortement corroborée par les faits qui se sont produits en Extrême-Orient.

Aucune guerre, en effet, dit M. de Lanessan, n'a mieux démontré que la guerre russo-japonaise la prépondérance sur terre et sur mer d'une artillerie puissante et habilement manœuvrée. Or, sur mer, la puissance de l'artillerie a pour corollaire indispensable une protection du navire qui la porte, d'autant plus grande que l'artillerie est elle-même plus importante. En ce moment, toutes les puissances maritimes augmentent, sur leurs navires cuirassés, la puissance de l'artillerie en faisant porter leurs efforts sur l'accroissement de la force de pénétration et du calibre des projectiles. Ce n'est donc pas en ce moment que l'on pourrait diminuer la protection des navires cuirassés; aussi voit-on toutes les marines augmenter l'épaisseur des cuirasses parallèlement à l'augmentation de la puissance des canons.

En s'appuyant sur l'expérience comme sur la raison, on ne saurait douter de l'absolue nécessité des escadres cuirassées pour assurer la maîtrise de la mer, protéger les transports de troupes et les débarquements, attaquer les batteries des ports maritimes fortifiés et les côtes, appuyer les croiseurs dans leurs opérations, mettre le territoire national et ses côtes à l'abri des attaques de l'ennemi flottant et des tentatives de débarquement de troupes, servir de soutiens aux torpilleurs et sous-marins opérant loin de leur port d'attache.

La nécessité des escadres cuirassées s'impose à notre marine avec une urgence d'autant plus pressante que les marines les plus jeunes sont aussi celles qui accordent le plus d'importance à cette sorte de bâtiment et qui développent le plus leurs qualités essentielles, c'est-à-dire la force offensive et la protection.

M. de Lanessan montre le développement de la force navale de l'Allemagne qui, en cas de guerre avec la France, serait assistée par les flottes de l'Italie et de l'Autriche, ce qui nous impose de constituer des escadres assez puissantes pour être maîtresses de la mer. « Or, dit M. de Lanessan, s'il est une vérité aujourd'hui indéniable, c'est que la maîtrise de la mer ne peut être obtenue que par de puissantes escadres cuirassées. »

La situation de la France comparée à celles de l'Angleterre et de l'Allemagne, en ce qui concerne les escadres cuirassées, n'est pas brillante : la France possédera, en 1908, 28 cuirassés, dont 6 lancés de 1875 à 1886; ces 28 cuirassés ne pourraient lui permettre que de composer deux escadres de premier rang de 6 cuirassés, et encore l'une de ces escadres ne serait-elle pas homogène. L'Angleterre, à la même époque, aura 52 cuirassés, tous lancés depuis 1891 et tous de premier rang.

En conséquence, dit M. de Lanessan, si nous n'avons aucun motif de rivaliser avec la marine anglaise pour le nombre des bâtiments cuirassés, nous devons du moins nous préoccuper de doter ceux que nous construisons de la valeur militaire la plus grande qu'il soit possible d'atteindre au moment où on en arrête les plans. D'un autre côté, puisque nos escadres cuirassées ne peuvent guère être destinées qu'à la défense des mers qui bordent notre territoire métropolitain et africain, les deux qualités que nous devons développer le plus dans les navires qui les composent sont évidemment l'offensive et la protection. Cette dernière, particulièrement, nous est d'autant plus indispensable que le nombre de nos cuirassés est plus limité.

La flotte allemande n'égale pas la nôtre comme nombre de cuirassés, mais ses cuirassés sont plus jeunes, et les escadres qu'ils forment sont plus homogènes. En 1908, elle en aura 22, tous lancés depuis 1891.

La conclusion de cette comparaison est qu'il est indispensable de remplacer aussitôt que possible les six cuirassés de notre flotte qui ont été lancés de 1875 à 1886 et dont la valeur militaire est très inférieure à celle des cuirassés récents de l'Angleterre et de l'Allemagne. D'après M. de Lanessan, les six cuirassés destinés à les remplacer doivent être mis en chantier simultanément, en raison des avantages militaires que cette manière de procéder présente au point de vue de l'homogénéité, comme aussi en raison des avantages budgétaires.

Notre situation en ce qui concerne les croiseurs cuirassés est meilleure. Nous avons actuellement en service 19 croiseurs cuirassés dont aucun n'est antérieur à 1890; les 5 cuirassés du programme de 1900 sont en chantier et 2 croiseurs cuirassés de plus figurent au budget de 1905; ces deux derniers sont en surnombre du chiffre de 24 fixé par le conseil supérieur de la marine en 1899. L'Angleterre en a actuellement 26 en service et 9 en construction. Les plus anciens datent de 1899. L'Allemagne en a 5 en service, elle en a 2 en construction; elle attache beaucoup moins d'importance à cette sorte de navires qu'aux cuirassés d'escadre.

M. de Lanessan examine ensuite la situation des petites unités, contre-torpilleurs, torpilleurs et sous-marins. Pour les deux premières catégories, il montre le déficit existant sur le programme de 1900 et demande qu'il soit paré le plus vite possible à ce déficit; quant aux sous-marins, le nombre de ceux qui étaient prévus au programme est atteint et même dépassé : on en prévoyait 44 et il en a été commandé sur le programme, avant le 1er janvier 1905, un total de 46. « Mais il importe, dit-il, de noter que » sur ce nombre il y en a 20 de petit tonnage, pu- » rement défensifs, et 10 autres d'un tonnage telle- » ment faible qu'ils ne pourront même pas être au- » tonomes. »

Il est impossible, conclut M. de Lanessan, que la France reste indifférente à l'accroissement de puissance maritime vers lequel tendent toutes les grandes nations et qu'exigent les conditions actuelles de la politique mondiale. Il est impossible surtout que nous laissions tomber notre flotte dans une situation inférieure à celle des flottes de la Triple Alliance.

Le pays ne pardonnerait pas à ses représentants de l'exposer à ce que des nations, qui aujourd'hui le peuvent menacer sur terre, puissent demain le menacer aussi du côté de la mer.

La démocratie française est fermement résolue à vivre en paix avec toutes les nations et ne prendra l'initiative d'aucun conflit; mais instruite par l'expérience et tenant compte des nécessités que lui imposent les armements maritimes sans cesse croissants d'autres peuples, elle veut être forte afin d'être respectée dans son indépendance nationale.

La commission extraparlementaire de la marine se réunira demain soir à neuf heures.

ETAT-MAJOR DE LA DIVISION DE TERRE-NEUVE ET D'ISLANDE. — Sont désignés pour faire partie de l'état-major de la division de Terre-Neuve et d'Islande :

Adjudant de division, le lieutenant de vaisseau Cosmao-Dumanoir;

Mécanicien de division, le mécanicien principal de 1re classe Bogeard;

Médecin de division, le médecin de 1re classe Lucas.

Le capitaine de frégate d'Espinoy Saint-Luc embarquera comme officier en second sur le *Chasseloup-Laubat*, dans cette division.

Le capitaine de frégate Le Golleur exercera le commandement du cuirassé *Neptune*, en réserve à Brest.

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique

Mardi 28 février. — La pression barométrique est encore très basse ce matin dans le nord-ouest et le sud de l'Europe; des minima persistent près de l'Ecosse (Stornoway 735 mm.), et sur l'Italie (Livourne 747 mm.).

Le vent est fort des régions ouest sur nos côtes de la Manche et de l'Océan; il est très fort aux îles Sanguinaires où la mer est grosse.

Des pluies sont tombées dans l'ouest et le sud du continent; en France, on en signale dans toutes les régions; on a recueilli 19 mm. d'eau à Biarritz, 6 au Havre, 5 à Besançon, 4 à Nice, 3 à Nantes.

La température a baissé dans le centre et le nord-ouest de l'Europe.

Le thermomètre marquait ce matin : — 8° à Moscou, 0° à Lyon, + 1° à Paris, 5° à Clermont, 8 à Biarritz, 13° à Alger.

On notait : — 5° au puy de Dôme, — 13° au pic du Midi, — 14° au mont Mounier.

En France, des averses sont probables avec temps frais.

A Paris, hier, la température moyenne, 4°5, a été supérieure de 0°2 à la normale (4°3).

A la tour Eiffel, température maximum, 5°4 le 27, à 4 heures du soir; minimum, 0°2 le 28, à 6 heures du matin.

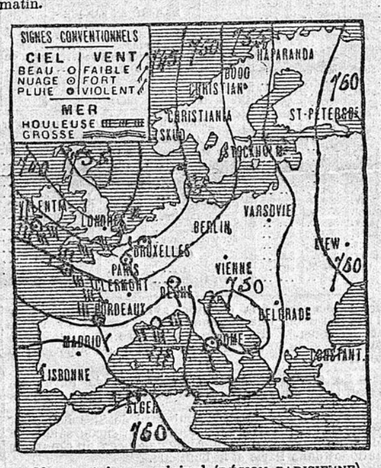

Observatoire municipal (RÉGION PARISIENNE)

On observe hier à Montsouris des gouttes mêlées de grésil, vers 3 h. soir, ainsi que des gouttes seules à 9 h. 15; une faible averse tombe à Achères. Les vents sont modérés de sud-ouest à ouest près du sol et jusque vers 3,000 m. d'altitude.

La température, peu variable, fournit en banlieue des minima voisins de 0°; sa moyenne, pour la journée d'hier, se rapproche de la normale, lui restant toutefois inférieure.

La pression barométrique, remarquablement stationnaire depuis hier midi, accuse ce matin 750 mm.

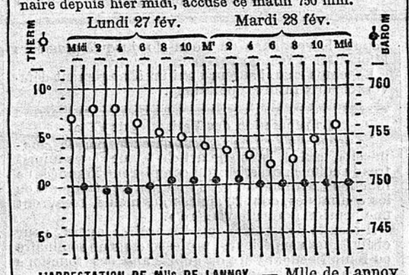

L'ARRESTATION DE Mlle DE LANNOY. — Mlle de Lannoy communique aux journaux le texte de deux lettres qu'elle vient d'adresser, la première à MM. Hamard et Blot, chef et sous-chef de la Sûreté, et à M. Bertillon, chef du service anthropométrique, la seconde à MM. Bulot, procureur général, et Lépine, préfet de police.

Voici la seconde :

Paris, 27 février.

En raison des faits contenus dans la lettre ci-jointe, adressée sous pli recommandé à M. Hamard, chef de la Sûreté, j'ai l'honneur de déposer entre vos mains une plainte dûment motivée et caractérisée contre MM. Hamard et Blot, chef et sous-chef de la Sûreté, et contre M. Bertillon, chef du service anthropométrique :

1° Pour agissements délicieux ayant entraîné mon arrestation arbitraire suivie d'emprisonnement dans la prison de Saint-Lazare, par substitution de personne, sous mandat d'écrou décerné par le juge d'instruction Bouchet à la date du 17 février dernier;

2° Pour faux renseignements;

3° Pour détournement de documents utiles à éclairer la justice et pouvant établir leurs responsabilités communes.

Je juge qu'il est complètement inutile d'attendre le résultat de l'instruction en cours contre moi, étant forte de ma conscience nette de toute compromission possible. Je n'ai rien à redouter de votre justice qui vient de se montrer si injustement impitoyable envers moi.

J'aime à croire que vous me donnerez la satisfaction que comporte cette plainte en ordonnant les poursuites légales que je demande contre vos trois sous-ordres qui n'ont pas craint de commettre plus que des fautes graves, car ils ont accompli une véritable forfaiture.

J'ai l'honneur, monsieur le procureur général Bulot, de vous adresser mes respectueuses salutations.

GABRIELLE-LOUISE DE LANNOY.

Dans sa lettre à M. Hamard, Mlle de Lannoy expose une fois de plus les circonstances de son arrestation et proteste contre le traitement dont elle a été l'objet à cette occasion et contre le dossier qui la désigne comme ayant été frappée d'un arrêté d'expulsion en avril 1899.

D'autre part, la mère et le frère de l'inculpée ont fourni sur cette dernière des renseignements précis à un correspondant du *Petit Bleu*, de Bruxelles. La première a dit :

Mon mari n'était pas comte; bien que descendant d'une famille noble et ancienne, il ne portait pas ce titre. Par conséquent, ma fille n'y a point droit.

Gabrielle est partie pour Paris vers le 14 juillet 1899; elle n'y avait jamais mis les pieds avant cette date. Ce n'est donc pas contre elle qu'a pu être pris, trois mois auparavant, l'arrêté d'expulsion du 29 avril 1899.

Le frère a déclaré :

Ma sœur est une imaginative, une « rêveuse ». Elle écrivait beaucoup : des romans, des nouvelles, et plusieurs articles ont paru dans la *Gazette du Borinage*. Peut-être tirait-elle trop vanité de son nom, du passé glorieux de la famille... de notre famille, que tout ce bruit fait tant souffrir aujourd'hui!

Enfin, l'administration communale de Mons a transmis au parquet de Paris la note suivante, qui fixe définitivement l'état civil de Mlle de Lannoy :

De Lannoy, Gabrielle-Louise-Félicité, née à Gand le 18 janvier 1866, fille de Louis-Edouard et de Dupire, Louise-Adélaïde, célibataire, femme de lettres, domiciliée également à Mons depuis le 3 avril 1899. — Résidence antérieure : Cuesmes, et partie pour la France en 1899.

UN INCENDIE RUE BRUNEL. — Le feu a détruit ce matin l'usine de carrosserie Bérioux (ancienne maison Riegel), 5, rue Brunel, près de l'avenue de la Grande-Armée.

En l'absence des ouvriers, qui sont en grève, un contremaître, sur la demande du patron, était venu ce matin dans les ateliers pour réparer l'automobile d'un client. Tandis qu'il effectuait ce travail, une étincelle jaillit de la forge et tomba sur le réservoir à essence de la voiture. Une explosion se produisit aussitôt, et en un clin d'œil tout l'atelier fut en feu.

Trouvant un aliment facile dans les pièces de bois vernies disséminées sous le hall, les flammes enveloppèrent l'automobile en réparation, puis gagnèrent le magasin contigu et, cinq minutes après, à dix heures moins un quart, l'immeuble flambait.

Les pompiers de l'avenue Niel durent se borner à protéger les maisons voisines. Les pertes dépassent 100,000 francs.

INCENDIE. — Cette nuit, vers trois heures, un incendie, causé, croit-on, par un court-circuit, s'est déclaré dans le bar de Swan, rue Caumartin, à l'angle de la rue Auber. Les pompiers de la caserne du marché Saint-Honoré, appelés aussitôt, ne purent que circonscrire le foyer de l'incendie et protéger le reste de l'immeuble. Tout a été détruit dans le bar, et on évalue à plus de 30,000 francs les dégâts.

POUR DES RAISONS D'INTÉRÊT. — On mande de Troyes qu'un nommé Pestre, charron à Montpotier, s'étant embusqué, la nuit dernière, sur le bord du chemin, à Saint-André, a tiré trois coups de fusil sur les époux Leclerc, jardiniers, ses beau-frère et belle-sœur. Leclerc a eu la poitrine trouée et le poumon perforé. Il est dans un état désespéré. Sa femme est blessée légèrement aux reins et au bras.

Pestre vivait en mésintelligence avec ses victimes pour des raisons d'intérêt. Il a été arrêté.

UN DRAME DANS UN TRAIN. — Lundi matin, vers quatre heures, à quelques kilomètres d'Uzerche, la sonnette d'alarme violemment agitée faisait stopper l'express de Paris entrant en gare à 4 h. 25.

Un voyageur des troisièmes nommé Dulac, venant de Montmorency et se dirigeant sur Argentat, pris subitement d'un accès de démence, venait de tirer six coups de revolver sur des voyageurs que, dans son hallucination, il avait pris pour des individus en voulant à sa bourse.

Deux gendarmes de Toulouse qui faisaient route avec lui essayèrent de le maîtriser. L'un d'eux, nommé Sévérac, fut atteint d'une balle dans l'avant-bras droit; un autre projectile blessa à l'épaule un second voyageur. Quant aux autres témoins de ce drame, ils avaient prudemment disparu sous les banquettes.

Malgré sa blessure, le gendarme Sévérac et son collègue mirent Dulac hors d'état de nuire, et le train reprit sa marche.

A Uzerche, les blessés descendirent et allèrent se faire soigner dans une pharmacie de la ville. Quant à leur agresseur, il fut conduit à la maison d'arrêt.

ACCIDENT AU COURS D'UNE OPÉRATION CHIRURGICALE. — Au cours d'une opération, un médecin et un infirmier de l'hospice de la Charité de Lyon ont été brûlés par un jet d'eau bouillante provenant d'un stérilisateur dont le robinet a cédé sous la pression. Le docteur Violet a été atteint au côté gauche. L'infirmier, M. Laurent, a eu le dos ébouillanté. Tous deux sont soignés à l'Hôtel-Dieu; leur état est relativement grave.

Le chef de clinique, docteur Jamin, a été brûlé au bras droit. Le malade n'a pas été atteint et l'opération a pu s'achever.

LES AVOCATS DE SAINT-PIERRE. — M. Cavaillon, juge d'instruction à Marseille, a interrogé hier l'abbé Reynaud-Wolda, sur lequel M. Lautier de Baudoin, président général de l'ordre romain des avocats de Saint-Pierre, avait fait peser, au cours de l'interrogatoire que nous avons rapporté, toute la responsabilité du trafic des fausses décorations.

L'abbé Reynaud-Wolda a raconté qu'il avait fait connaissance du commandeur Lautier en 1900, à Marseille, et que c'est à cette époque qu'il avait accepté d'être le promoteur de l'ordre pour la région du Sud-Est.

— Je n'ai jamais, a-t-il dit au juge, fait de propagande en faveur des décorations de l'ordre des avocats de Saint-Pierre. Seulement, que voulez-vous? il y a des gens qui veulent être décorés à toute force : je n'ai pas pu faire autrement que de les contenter.

L'abbé Reynaud-Wolda reconnaît avoir reçu pour prix des brevets des sommes d'argent; mais il prétend n'avoir gardé qu'une faible partie de chaque somme versée, de 25 à 50 francs sur 125. Le reste était envoyé au commandeur Lautier, qui centralisait tous les versements pour la France.

— M. Lautier, a ajouté l'abbé, m'avait dit d'essayer de placer des titres de comte et de vicomte d'Antioche, moyennant 3,000 ou 5,000 francs; mais ici je n'ai rien pu faire.

Il paraît établi que l'abbé Reynaud-Wolda, à l'insu de M. Lautier, a donné un diplôme d'officier à M. de G... qui le paya 500 francs, et un brevet de chevalier de l'ordre romain de Saint-Pierre à un ténor d'opérette, ce qui, d'ailleurs, provoqua les protestations des notabilités cléricales de Marseille.

INFORMATIONS DIVERSES

— M. Omont, membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits à la Bibliothèque nationale, est nommé membre de la commission permanente chargée d'examiner les candidats aux fonctions de bibliothécaire municipal.

— M. Lesieur, président de la chambre de commerce de Paris, est nommé membre de la commission supérieure des caisses d'assurances en cas de décès et en cas d'accidents.

— M. Gaubert est nommé agent de change près la Bourse de Marseille, en remplacement de M. Perret, démissionnaire.

— Demain mercredi 1er mars, à trois heures, boulevard Saint-Germain, 184, M. F. Brunetière traitera de « la Jeunesse de Voltaire ».

— M. Maurice Berteaux, ministre de la guerre, présidera, demain mercredi, le banquet annuel du syndicat républicain de la presse suburbaine de Paris.

— M. Yves Guyot fera jeudi, à quatre heures, à la Société d'anthropologie, 15, rue de l'École-de-Médecine, une communication sur la ration alimentaire nécessaire et les ressources existant dans le monde.

— Le jeudi 2 mars prochain, M. Paul Privat-Deschanel traitera de « l'Australie nouvelle » devant la première section de la Société de géographie commerciale de Paris, au siège de la société, 8, rue de Tournon, à huit heures trois quarts très précises du soir.

M. Paul Privat-Deschanel a rapporté des régions dont il se propose d'exposer la situation présente et qu'il a longuement parcourues, des vues fort intéressantes, que de nombreuses projections feront passer sous les yeux de l'assistance.

— Une nouvelle Société d'Amateurs réunissant les amateurs de jouets et jeux anciens vient de se former. La société aura son Bulletin illustré qui révélera les plus curieux modèles d'autrefois et qui ne sera pas inutile pour le perfectionnement et le progrès de l'industrie du jouet français contemporain.

Cette société compte déjà parmi ses membres : Mmes la duchesse d'Uzès, Porgès, princesse de Lucinge-Faucigny, Lucie Faure-Goyau, baronne James de Rothschild, MM. James Hyde, Lavedan, Jacques Normand, Denys Puech, Jules, Georges et Léo Claretie, Detaille, Georges Cain, Ginisty, Paul Delombre, etc.

— *Un monument à Prud'hon.* — Un récent arrêté du ministre de l'instruction publique accorde à M. Alfred Lenoir la commande d'un monument au peintre Prud'hon, pour servir à la décoration du jardin de l'Infanté à Paris.

NÉCROLOGIE

Le paysagiste Gustave Albert

On nous annonce la mort d'un des hommes qui ont donné depuis quinze ans, dans l'interprétation de la nature, la note la plus personnelle, la plus pénétrante, la plus forte.

Entre Gustave-Albert Anderson, que les amateurs et le public ne connaissent que sous le nom de Gustave Albert dont il a signé, à Paris, toutes ses toiles, et les suiveurs immédiats de l'impressionisme, on ne trouverait aucun point de contact. Comme tous les paysagistes de son temps, il a fait son profit des conquêtes réalisées, dans la technique du peintre, par Claude Monet, Pissarro et Sisley; mais tout en se rangeant, comme eux, au principe de la division des tons, tout en n'employant les couleurs, comme eux, qu'à l'état pur et en les juxtaposant par touches franches, il avait gardé intacte sa vision, et la formule suivant laquelle il a compris, vu et rendu la nature est bien de lui.

De ses premières œuvres, exécutées d'instinct et sans maître, avec des pinceaux fabriqués par lui-même, avec des couleurs de peintre en bâtiment, en des temps où tout lui manquait, même le pain, à celles qu'il exposait, l'an dernier, au Salon de la Société nationale, il n'y a que des différences de métier, mais l'idée directrice reste la même. Dans les morceaux encore inexpérimentés de début, dans les compositions raffinées de la fin, la même subtilité de perception, la même finesse de notation se révèlent. Il exprime, dans toutes, la lumière avec une vivacité, un sentiment des nuances, une justesse qui nous impressionnent d'autant plus que jamais le souci de la lumière, dans son œuvre, ne se sépare du souci de l'atmosphère. Et il traduit, comme pas un, l'atmosphère; il en donne, dans ses effets de lumière froide, la sensation la plus aiguë, la plus vive que j'aie jamais ressentie. Les grands impressionnistes sont allés plus loin que lui dans les effets moelleux du printemps, dans les effets vibrants de l'été. Aucun d'eux ne s'égale à lui dans ces effets de lumière froide où il excelle, et qui caractérisent son tempérament et son genre.

D'un bout à l'autre de cette carrière si courte, et qui tient en dix-huit ou vingt ans, vous le retrouverez, en effet, toujours épris de motifs analogues : neige et glace, givre et gel, crépuscules frissonnants d'hiver, coups de soleil entre deux ondées, soleils levants sur la mer ou aux prises, dans la vallée de l'Oise, dans la vallée basse de la Seine, avec l'humidité et les brumes matinales. Le soleil qu'il aime à traduire n'est pas le soleil triomphant des midis, le soleil des étés; c'est le soleil à demi caché par la nuée, irrité et flagellé par la bise, en lutte avec le gel ou le brouillard.

Et cette passion pour les soleils contrariés, pour les effets de lumière indécise, de matins frissonnants, de printemps aigres, il la tenait de son origine scandinave. Né à Eskilstuna, dans le plus grand centre minier et métallurgique de la Suède, fils d'un pauvre ouvrier, abandonné pendant sa première jeunesse à lui-même, il avait passé, tout enfant, de longues heures à voir autour de lui, sur les campagnes neigeuses, naître et mourir la lumière. Il y avait toujours vue, sauf pendant de courts étés, en guerre avec une nature âpre et rude, avec un ciel inclément. Il en était resté marqué pour la vie.

Cet artiste si personnel et si rare se doublait de la conscience la plus droite, du cœur le plus sensible et le meilleur. Il avait connu des heures si cruelles qu'il eût pu en garder rancune à une société dans laquelle il n'avait pu se créer sa place que de haute lutte. Du jour où quelques amateurs lui étaient venus, où l'inquiétude du lendemain, écartée, lui avait permis de travailler à son heure et comme il l'entendait, non pour satisfaire les autres, mais pour se satisfaire lui-même, il avait perdu de vue les duretés, les petites infamies, les noirceurs qui avaient présidé à ses débuts dans la vie; il n'avait gardé le souvenir que des services rendus, et il l'avait gardé si reconnaissant, si vivace et si chaud que les sceptiques, s'ils avaient été en rapport avec lui, eussent crié à l'invraisemblance.

Enlevé à trente-huit ans, en pleine sève, le pauvre artiste meurt victime de son art. Une bronchite l'avait pris, l'an passé, durant qu'il travaillait, aux heures les plus rudes de l'hiver, en pleins champs. Il s'en était guéri avec peine. Il en fut repris récemment dans des conditions identiques, et définitivement terrassé. Il s'est éteint hier, dans sa maison rustique de Tous-Vents, près de Gouvieux, sur les bords de l'Oise.

De telles fins, si prématurées, ont toujours quelque chose de cruel. On les trouve encore plus iniques quand il s'agit, comme ici, d'un artiste qui était loin d'avoir donné toute sa mesure, et pour qui la vie avait été, au temps de ses débuts, si amère. — *Thiébault-Sisson.*

On annonce la mort de M. Charles Gauthiot, secrétaire général de la Société de géographie commerciale, à laquelle il avait consacré trente ans de sa vie.

M. Charles Gauthiot, qui avait été d'abord professeur de langues étrangères au lycée Charlemagne, puis rédacteur au *Journal des Débats*, avait donné à la Société de géographie commerciale, qui était, on peut le dire, son œuvre, une impulsion, une puissance d'action pratique remarquables. Dans la plupart des villes de province la société a des comités correspondants.

Elle entretient, avec les colonies françaises, avec toutes les régions du monde où la France a des nationaux, une correspondance régulière, et il n'est presque pas d'expédition géographique intéressant notre commerce ou notre politique que la Société de géographie commerciale, dont M. Gauthiot était l'âme, n'ait subventionnée.

M. Charles Gauthiot était également membre du conseil supérieur des colonies, conseiller du commerce extérieur et membre de l'Association des journalistes parisiens.

Les obsèques auront lieu jeudi 2 mars, à dix heures du matin.

Les obsèques de M. Marcel Schwob auront lieu mercredi matin au cimetière Montparnasse. L'on se réunira à dix heures à la maison mortuaire, 11, rue Saint-Louis-en-l'Ile. Il ne sera envoyé aucune lettre de faire-part, et la famille prie les amis de considérer cette note comme une invitation.

On nous annonce d'Agen la mort de M. Camus-Sainte-Foy, inspecteur des enfants assistés de Lot-et-Garonne, décédé à Buzet, à l'âge de cinquante-cinq ans.

On annonce la mort de M. Ernest Bernusson, conseiller général républicain de la Drôme pour le canton de la Chapelle-en-Vercors.

TRIBUNAUX

A propos de la délation. — Nous avons signalé le jugement rendu par le tribunal correctionnel d'Aurillac condamnant à 100 francs d'amende M. Maurice Conge, rédacteur en chef du *Journal du Cantal*, qui était poursuivi en 20,000 francs de dommages-intérêts par M. Pélissier, de la loge la « Libre Pensée » d'Aurillac, à propos de l'affaire des fiches.

Voici les principaux attendus du jugement :

Attendu qu'en reprochant ainsi à Pélissier, tantôt directement, tantôt d'une façon détournée, d'avoir fait œuvre de délation, Conge l'a représenté comme l'auteur d'actions lâches, odieuses, dégradantes, du genre de celles qui récemment, lorsqu'elles ont été connues, ont inspiré une réprobation générale, révolté la conscience publique et soulevé l'indignation de tous les honnêtes gens; — que de pareilles imputations, faites par la voie de la presse et avec l'évidente intention de nuire, sont de nature à porter gravement atteinte à l'honneur et à la considération du plaignant, et constituent le délit de diffamation;

Attendu, cependant, que les articles incriminés ont été écrits à la suite de révélations et de débats publics pleins de retentissement, au cours d'une polémique ardente et passionnée, à l'exemple de nombreuses publications similaires, et qu'ils visaient l'homme privé bien moins que l'homme politique;

Qu'il paraît certain, en effet, que des fiches ont été envoyées au Grand-Orient par la loge « la Libre Pensée » d'Aurillac, et qu'il a été spontanément reconnu au nom de Pélissier que celui-ci a été vénérable de cette loge à une époque peu éloignée;

Que Pélissier s'est donc trouvé le chef local d'une association politique qui, sans droit et sans mandat, a longtemps fourni des notes sur les officiers de la garnison, et dont les agissements ont été flétris par le gouvernement et par un vote de la Chambre des députés, en même temps qu'ils étaient condamnés par l'opinion;

Attendu que ces considérations ne sauraient faire disparaître le délit, dans une matière où la preuve des faits incriminés est interdite; mais qu'elles sont de nature à atténuer largement la responsabilité du journaliste, tant au point de vue de la répression qu'au point de vue des réparations civiles, et dans l'hypothèse même où les imputations seraient fausses, ainsi que Pélissier l'a fait déclarer à l'audience, en ce qui le concerne;

Attendu enfin qu'il n'est justifié d'aucun préjudice matériel; que le préjudice moral qui a pu être causé à Pélissier sera efficacement réparé par l'insertion du jugement dans les journaux de la région...

THÉATRES

Le théâtre du Châtelet remet à jeudi soir la première représentation de *Tom Pitt, le roi des pickpockets* (répétition générale mercredi soir).

— A la Comédie-Française :

Nous avons donné, hier, la distribution des rôles de *Philiberte*. Il faut y ajouter celui de la marquise, qui sera tenu par Mme Persoons.

— La tragédie en vers de M. Jules Bois, *Hippolyte couronné*, qui, on s'en souvient, fut représentée avec succès, l'an passé, à Orange, sera donnée à la dernière matinée classique de l'Odéon, le 23 mars.

M. Paul Ginisty a demandé à M. Henry Roujon, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, de faire la conférence qui présentera au public la pièce de M. Jules Bois.

— M. Antoine vient de prêter au théâtre de la Gaîté son excellent pensionnaire M. Paul Capellani, pour créer à ce théâtre le rôle du marquis de Villarceaux dans le *Scarron* de M. Catulle Mendès.

— Mme Sarah Bernhardt prépare une reconstitution de la représentation d'*Esther*, telle qu'elle eut lieu en 1689 au pensionnat de Saint-Cyr; c'est-à-dire que, seules, les actrices du théâtre Sarah-Bernhardt rempliront les rôles de la tragédie, et que, sur une partie de la scène, on verra le roi et ses invités assistant à la cérémonie.

— La Comédie-Française donnera pour le soixante-quinzième gala populaire des Trente ans de théâtre, au théâtre de Belleville (prix des places : 3 fr., 2 fr., 1 fr. 50, 1 fr. 25 et 50 centimes), *Tartuffe*.

L'Opéra donnera les *Huguenots* (4e acte) et les danses de *Don Juan*. Le spectacle sera terminé par les « vieilles chansons » de Mme Anna Thibaud. La causerie sera faite par M. Félix Decori.

— Voici les spectacles des jours gras à la Comédie-Française :

Samedi : *Notre Jeunesse.*

Dimanche : en matinée, les *Femmes savantes* et le *Malade imaginaire*; le soir, *Notre Jeunesse.*

Lundi : en matinée, le *Monde où l'on s'ennuie* et *Molière et Scamarouche*; le soir, *Ruy Blas.*

Mardi gras : en matinée, l'*Avare* et *M. de Pourceaugnac*; le soir, *Amphitryon* et la *Conversion d'Alceste.*

— La douzième et dernière matinée-Danbé aura lieu le mercredi 1er mars, à quatre heures et demie très précises, au théâtre de l'Ambigu, avec le concours de Mlles Lydia Eustis et Marguerite Long, MM. Gabriel Fauré, Ch. Clark, Brémont (de l'Odéon), Hasselmans et son ensemble de harpes.

— Ce soir, à l'Olympia, dernière représentation de Holden et ses fantoches et de Leonidas avec ses 80 chiens et chats.

— Le Casino de Paris renouvellera entièrement son programme aujourd'hui, à l'exception du ballet le *Voyage de madame la Présidente.*

— Le numéro de mars de *Musica* contient entre autres attractions un document du plus haut intérêt pour les compositeurs.

M. Pierre Laffitte, toujours à l'affût de ce qui peut intéresser la clientèle d'élite de ses superbes publications, a prié M. Gabriel Astruc, directeur de la Société musicale, de réserver à *Musica* la primeur du règlement du « Concours général de musique », organisé par lui, sous le haut patronage du prince de Monaco, de Mme la comtesse Greffülhe et de M. Henry Deutsch (de la Meurthe).

Tous ceux qui désirent prendre part au concours feront bien de se procurer dès à présent leur exemplaire de *Musica.*

— A la Scala, on répète un acte de M. Daniel Jourda : *Affaire de bourse.*

— Le Cinématographe des Grands Magasins Dufayel obtient toujours un immense succès grâce à son spectacle constamment renouvelé. Actuellement : Gracieuses scènes sous Louis XIV, en couleurs; les Merveilles de l'Océan; Voyage d'un Anglais à Paris; Vues de Norvège; Guerre russo-japonaise; scènes comiques et à transformations, etc., etc.

Tous les jours, concert dans le Palmarium, buffet-glacier, nombreuses attractions.

SPECTACLES DU MARDI 28 FÉVRIER

Opéra, relâche. — Mercredi, 8 h. — Les Huguenots.
Français, 8 h. 1/2. — Tribby. — Œdipe roi.
Opéra-Comique, 8 h. — Carmen.
Odéon, 8 h. 1/2. — Le Petit. — Le Patrimoine.
Vaudeville, 8 h. 3/4. — Le Bon numéro. — La Retraite.
Gymnase, 9 h. — Le Retour de Jérusalem.
Th. Sarah-Bernhardt, 8 h. 1/2. — Angelo.
Variétés, 9 h. 1/4. — Les Dragons de l'Impératrice.
Porte-St-Martin, 8 h. 1/2. — Résurrection.
Renaissance, 9 h. — La Massière.
Gaîté, 8 h. 1/2. — L'Abbé Constantin.
Athénée, 8 h. 1/2. — Un Nég